



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**Est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 décembre 2014, la résolution no. 162-12-14 a été adoptée, conformément à l'article 148 du Code municipal.

Le calendrier ci-après a été adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2015. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **20h00** :

14 janvier	8 juillet
4 février	19 août
4 mars	2 septembre
1 <sup>er</sup> avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce huitième jour de décembre deux mille quatorze.**

La secrétaire-trésorière,

---

Francine Milot